

**Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick**  
Bourse de quota pour Novembre, 2021

Price in Dollars	# of Sellers	Kgs Offered By Sellers	Total Cum. kgs	Difference Between Sellers/Buyers	Total Cum. kgs	Kgs Wanted By Buyers	# of Buyers
\$20,000.00		0	0	690.3	690.3	1.0	
QESP \$24,000.00		3.0	3.0	686.3	689.3	689.3	
<b>TOTALS</b>	<b>1</b>	<b>3.0</b>				<b>690.3</b>	<b>27</b>

QESP = Quota Exchange Selling Price

3.0 of 689.3 kgs wanted at or above the Quota Exchange Selling Price of \$24,000.00 were purchased.

There was a total of 3.0 kgs offered for sale and total bids to purchase of 690.3 kgs.

QESP = Le prix de vente de quota

3.0 des 689.3 kilos demandé au prix de vente de \$24,000.00 ou au dessus ont été achetés.

Il y avait un total de 3.0 kgs proposés à la vente et le total des offres pour l'achat de 690.3kg.

La prochaine bourse de quota fermera à 16:00 hr Mercredi le 1 Décembre, 2021

Les résultats seront disponibles Lundi le 6 Décembre, 2021

Tel. : (506) 432-4330 Fax: (506) 432-4333 Quota: (506) 432-4330

Mois	Nov	Oct	Sept	Aout	Jul	Juin	Moy. 6 mois
Prix du vente du quota	\$24,000	\$0	\$24,000	\$24,000	\$24,000	\$24,000	\$24,000
Kilo sur l'échange	3.0	.0	8.5	33.0	4.0	93.3	28.4
Kilo par transfert	.0	.0	.0	.0	.0	.0	.0

**Pool domestique du N.-B.**

Marché domestique	Quota Disponible	Livraison de M.G.	Taux de remplissage	Matière grasse	Protéine	Lactose et A.S.	HL	Prime SNG Incitatif
Octobre 2021	569,901	554,383	97.28%	\$11.1578	\$9.1434	\$1.0150	\$84.06	
Année laitière	1,691,780	1,627,469	96.20%	\$10.9272	\$9.2693	\$1.0239	\$81.90	
Marché marginal								
Octobre 2021		967		-\$2.7327	-\$1.9107	-\$3917	(\$20.20)	
Année laitière		1,347		-\$2.7327	-\$1.9107	-\$3917	(\$20.06)	
Déductions & Ratio SNG/MG	Transport par HL	Promotion par kilo de solides totaux	Admin	Lab	Frais totales par HL	Ratio SNG sur MG	Ratio cible	
Octobre 2021	\$2.86	\$1.139	\$0.0570	\$0.0100	\$5.28	Current Month	2.1175	2.2937
Année laitière	\$2.80	\$1.139	\$0.0570	\$0.0100	\$5.19	Past 12 Mo's	2.1427	
Composants et qualité	Cell. somatiques	Boîte de pétri	Après pasteur.	Matière grasse	Protéine	Lactose et A.S.	Solides totaux	Camion refusé
Octobre 2021	171,003	5,835	230	4.2939	3.3113	5.7811	13.3862	0
Année laitière	184,937	6,489	211	4.2085	3.2342	5.7949	13.2376	0

La moyenne mensuelle \$/HL ci-dessus est déterminée en divisant la valeur totale des composantes par la production inter-quota, alors que la moyenne mensuelle affichée sur l'état du producteur est déterminée en divisant la valeur totale des composantes par les livraisons totales.

**ARRÊTÉ SUR LE TRANSFERT DE QUOTAS QUOTIDIENS**

Les producteurs doivent payer à l'Office le PBVQ pour le quota quotidien ainsi acheté le ou avant midi du 20<sup>ème</sup> jour du mois ou avant midi du premier jour ouvrable qui suit si le 20<sup>ème</sup> jour tombe sur un jour de congé ou sur le week-end. Le paiement reçu par la suite est assujéti à une pénalité de 2 % appliquée sur la valeur du quota quotidien acheté et déduit de la paie du producteur. Il sera également interdit au producteur d'acheter du quota sur la bourse du mois suivant. Si le paiement n'est pas reçu avant le dernier jour ouvrable du mois, ce quota acheté sera révoqué et mis en vente à l'échange du mois suivant. Toutes les pertes subies lors de la revente du quota révoqué seront imputées au producteur ainsi qu'une pénalité supplémentaire de 2 %

**Bourse de crédits octobre 2021— 3.99 \$. 16 555 des 17 274 kgs demandé ont été achetés**

Les producteurs qui dépassent -10 jours de crédits peuvent acheter des crédits.

Les producteurs qui ont moins que -10 jours de crédits peuvent vendre des crédits.

SVP examiner votre état de compte qui indique le nombre de kilogrammes admissibles que vous pouvez vendre ou acheter à la prochaine bourse.

Soumettez vos offres à la bourse de crédit sur le portail au [www.nbmilk.org](http://www.nbmilk.org)

Les formulaires peuvent être téléchargés sur le site Web de Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick:

<https://www.nbmilk.org/fr/pour-les-producteurs/formulaires-a-telecharger>

Adresse de courriel pour présenter des mises et offres à la bourse de quotas: [quota@nbmilk.org](mailto:quota@nbmilk.org)

Fournissez nous votre courriel à [nbmilk@nbmilk.org](mailto:nbmilk@nbmilk.org) pour demeurer au courant des nouvelles de l'industrie.

**RÈGLEMENT 2010-19 pris en vertu de la Loi sur les produits naturels** [http://laws.gnb.ca/fr/showdoc/cr/2010-19/ga:s\\_45:ga:s\\_49](http://laws.gnb.ca/fr/showdoc/cr/2010-19/ga:s_45:ga:s_49)

Plans de construction, d'agrandissement, de modification, d'installation ou de remplacement

**50(1)** Les plans de construction, d'agrandissement ou de modification d'une ferme laitière, y compris l'étable laitière, la salle de traite ou la laiterie, sont soumis à l'approbation de la Commission ou de l'inspecteur avant le début des travaux.

**50(2)** Les plans d'installation ou de remplacement d'une citerne fixe sont soumis à l'approbation de la Commission ou de l'inspecteur avant le début des travaux.

**50(3)** Les plans d'installation de systèmes de traite automatisés sont soumis à l'approbation de la Commission ou de l'inspecteur avant le début des travaux.